

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Procès-verbal de la Séance du Conseil Municipal du

25 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 juin, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 16 juin 2025

Secrétaire de séance : Fabienne AGNOUX.

PRESENTS : Mesdames, Fabienne AGNOUX, Brigitte LAURENSOU, , Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Messieurs Gérard BRETTE, Georges CARAMINOT, Fernand ZANETTI, Francis GUILLOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

ABSENTS EXCUSES : Stéphanie MAGNE, Jeanne-Marie AMOREIRA, Marie Claude AVELINO, Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX,

PROCURATION(S) : Stéphanie MAGNE donne procuration à Brigitte LAURENSOU.

Jeanne-Marie AMOREIRA donne procuration à Gérard BRETTE.

L'ordre du jour est le suivant :

Désignation du secrétaire de séance.

Adoption du PV du conseil du 19 mai 2025

Point 1 : Cession du chemin rural situé à « La Goutte Molle » au profit de la SAS Farges.

Point 2 : Acquisition d'une partie de la parcelle W4 appartenant à M. Filhoulaud.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une demande de modification du budget assainissement. Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

Le Procès-verbal du conseil municipal du 19 mai 2025 est adopté à l'unanimité

POINT 1

Délibération n° 2025-34

Cession d'un chemin rural zone de Tras le Bos au lieu-dit « La Goutte Molle »

Monsieur le Maire présente le projet de division du géomètre faisant apparaître la surface du chemin rural E 1570 situé à la zone de Tra le Bos.

Il s'agit maintenant de régulariser des surfaces occupées par les propriétaires riverains en aliénant un chemin dont on n'a plus de trace ni d'existence depuis au moins 1929 selon les recherches d'antériorité du géomètre.

En conséquence, suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur, le maire propose d'aliéner la partie de chemin concernant la commune de Rosiers d'Égletons au prix fixé par les services des domaines soit 4,39€/m².

Le plan de division fait apparaître une surface de 25 m² appartenant à la commune de Rosiers d'Égletons, parcelle n° E 1570, qui n'a eu aucun frais pour cette procédure puisque Egletons a géré en direct toute la procédure pour le compte des trois communes.

Le prix de vente de la parcelle concernée sur la commune de Rosiers d'Égletons est donc de 109.75 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'aliéner le chemin rural et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote : Favorable à l'unanimité

Débats : Aucune prise de parole.

POINT 2

Délibération 2025-35

Acquisition d'une partie de la parcelle W4

Monsieur le Maire explique aux élus qu'il serait souhaitable d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée W4 qui appartient à Monsieur FILHOULAUD.

L'acquisition de la surlargeur de la RD 142E2 permettra d'installer le PAV (Point d'Apport Volontaire) du village de Maumont.

Le propriétaire propose un prix de 15€ du mètre carré.

La partie à acquérir sera déterminée par le document d'arpentage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** la proposition de 15€ du mètre carré :
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces et documents afférents à cette vente.

Résultat du vote : Favorable à l'unanimité

Débats : Approbation du Conseil Municipal.

DM BUDGET ASSAINISSEMENT

M. Le Maire propose la décision modificative suivante sur le budget assainissement :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUTION CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS EN EUROS	COMPTES	MONTANTS EN EUROS
Entretien réparations réseaux	61523(011)	500,00		
Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement	63713(011)	5 979,00		
Autres charges exceptionnelles				
Reverst redevance modernisat ⁰ agence eau			678(67)	500,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT			706129(014)	5 979.00

Le conseil municipal approuve la décision modificative ci-dessus.

Résultat du vote : favorable à l'unanimité

Débats : L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à la décision modificative sur le budget assainissement.

Séance clôturée à 20h30

Gérard BRETTE, Maire

Fabienne AGNOUX, secrétaire de séance